

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_059

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS LACRESSONNIERE ET FILS sur la commune de Buyssechre

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_059

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS LACRESSONNIERE ET FILS sur la commune de Buysseure

La SAS LACRESSONNIERE ET FILS est une société familiale spécialisée dans le travail du bois. C'est la 4ème génération qui détient actuellement l'entreprise. Elle fabrique des bâtiments à structure bois dans les secteurs agricoles, industriels et équestres. Elle développe l'ossature bois pour les particuliers et les charpentes bois pour les projets d'ombrières photovoltaïques. Elle emploie actuellement 4 salariés.

Afin de poursuivre son développement, d'augmenter sa productivité, d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, et de répondre à la demande et à l'évolution du marché, l'entreprise souhaite faire l'acquisition d'un centre d'usinage 5 axes.

Cet investissement, d'un montant global de 659 956,50 €, permettra la création de 3 emplois à 3 ans.

Afin de finaliser le financement de ce projet, l'entreprise a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil Régional et de Cœur de Flandre aggro.

Au titre du dispositif « PME+ volet 1 », incluant une bonification de 6 000 € pour les 3 emplois créés, la Région a délibéré le 03 avril 2025 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 106 000 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre aggro souhaite accompagner le développement de la SAS LACRESSONNIERE ET FILS sur le territoire, en bonifiant de 6 000 € la création des 3 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Centre d'usinage 5 axes	659 956,50 €	659 956,50 €	Région Hauts-de-France	106 000 €
			Cœur de Flandre aggro	6 000 €
			Entreprise	547 956,50 €
TOTAL	659 956,50 €	659 956,50 €	TOTAL	659 956,50 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 08 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre aggro) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Régional adoptée en date du 03 avril 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SAS LACRESSONNIERE ET FILS ;

Considérant la demande de subvention de la SAS LACRESSONNIERE ET FILS adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 19 novembre 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil Régional, et la délibération du Conseil Régional y afférente ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 659 956,50 € HT, plafonné à 500 000 € HT.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 6 000 € à la SAS LACRESSONNIERE ET FILS au titre de la création des 3 emplois,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS LACRESSONNIERE ET FILS, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

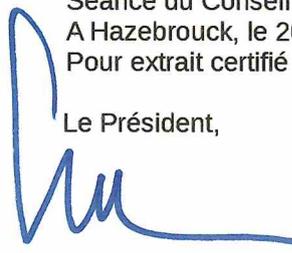
Le Secrétaire de séance



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

